# JOURNAL OFFICIEL

### **DE LA**

### REPUBLIQUE DU MALI

DECRET N°2022-0393/PT-RM DU 29 JUIN 2022 PORTANT NOMINATION DES MEMBRES DU COMITE INDEPENDANT DE SUIVI EVALUATION DE LA MISE EN OEUVRE DES RECOMMANDATIONS DES ASSISES NATIONALES DE LA REFONDATION DECRET N°2022-0393/PT-RM DU 29 JUIN 2022 PORTANT NOMINATION DES MEMBRES DU COMITE INDEPENDANT DE SUIVI EVALUATION DE LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS DES ASSISES NATIONALES DE LA REFONDATION

## LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE L'ETAT,

Vu la Constitution;

Vu la Charte de la Transition;

Vu la Loi n°2022-001 du 25 février portant révision de la Charte de la Transition :

Vu le Décret n°2021-0729/PT-RM du 16 octobre 2021, modifié, portant création, missions, organisation et fonctionnement des Organes des Assises nationales de la Refondation;

Vu le Décret n°2022-0242/PT-RM du 20 avril 2022 portant création, organisation et fonctionnement du Comité indépendant de Suivi-Evaluation de la Mise en œuvre des Recommandations des Assises Nationales de la Refondation.

#### **DECRETE**:

<u>Article 1er</u>: Les Personnalités dont les noms suivent, sont nommés membres du Comité indépendant de Suivi-Evaluation de la Mise en œuvre des Recommandations des Assises Nationales de la Refondation (CINSERE-ANR), en qualité de :

#### **Coordinateur général:**

- Maître Amadou Tièoulé DIARRA, Avocat ;

#### **Coordinateur général adjoint:**

- Monsieur **Mamadou Hachim KOUMARE**, Ancien Ministre ;

#### Responsables thématiques :

- 1. Professeur Jean Bosco KONARE, Enseignant-Chercheur;
- 2. Monsieur Boureima Allaye TOURE, Société civile ;
- 3. Général (ER) Gabriel POUDIOUGOU, Ancien CEMGA;
- 4. Docteur **Mamadou DIAMOUTANI**, Secrétaire général HCIM ;
- 5. Madame **Fatim SIDIBE**, Journaliste;
- 6. Madame SIMPARA Assitan KEITA, Société civile ;
- 7. Colonel (Douanes) **Sidy Mohamed ICHRACH**, Ancien Gouverneur:
- 8. Monsieur **Hinna Mahamar HAIDARA**, Environnementaliste :
- 9. Madame Nana SANOU, Société civile ;

- 10. Monsieur **Alfousseyni DIAWARA**, Enseignant-Chercheur;
- 11. Monsieur Souleymane KONE, Ancien Ambassadeur;
- 12. Madame Habibatou MAIGA, Magistrat;
- 13. Madame **DIALLO Fadimata Bintou TOURE**, Enseignante à la retraite ;

#### Rapporteur général:

- Monsieur Bougouna SOGOBA, Société civile ;

#### **Experts Thématiques:**

- 1. Professeur Assétou Founè SAMAKE MIGAN, Ancien Ministre
- 2. Monsieur **Moussa Alassane DIALLO**, Ingénieur d'Agriculture et du Génie rural ;
- 3. Monsieur **Mouktari HAIDARA**, Professeur des Arts plastiques ;
- 4. Monsieur **Wafi OUGADEYE**, Ancien Président de la Cour suprême,
- 5. Monsieur Cheickna Hamallah DIARRA, Spécialiste en Information et Communication ;
- 6. Monsieur Alhadje Aly Garba KOUNTA, Juriste;
- 7. Monsieur **Mamadou KEITA**, Enseignant-Chercheur;
- 8. Monsieur **Mamadou Seydou TRAORE dit Babou**, Expert en Administration publique ;
- 9. Monsieur **Ousmane Sina DIALLO**, Professeur associé ;
- 10. Lieutenant-colonel Mamadou SOUKOUNA;
- 11. Professeur **Moussa DJIRE**, Professeur d'Enseignement supérieur ;
- 12. Monsieur **Adama KONATE**, Ingénieur en Chimie à la retraite ;
- 13. Monsieur Missa DIOMA; Econome-Comptable;

#### Spécialistes en suivi-évaluation :

- 1. Monsieur Yénizié KONE, Agroéconomiste-Chercheur;
- 2. Monsieur Adama Nama SANOGO, Planificateur;
- 3. Madame **Awa SOGOBA**, Spécialiste en gestion stratégique des Projets ;
- 4. Monsieur Oumar DEMBELE, Planificateur;
- 5. Monsieur **Hamady Souholy DOUCOURE**, Spécialiste en Suivi-Evaluation.

Article 2: Elles bénéficient, à ce titre, des avantages prévus par la règlementation en vigueur.

<u>Article 3</u>: Le présent décret sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 29 juin 2022

Le Président de la Transition, Chef de l'Etat, Colonel Assimi GOITA